

colorchecker CLASSIC



x-rite

mm

0 cm 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20

UNIVERSITY OF CHICAGO

LIBRARY

PHYSICS DEPARTMENT

530 SOUTH EAST ASIAN AVENUE

CHICAGO, ILLINOIS 60607

TEL: 773/936-3100

FAX: 773/936-3100

WWW.PHYSICS.UCHICAGO.EDU

1048

ARRIET

PARIS

ARRIET

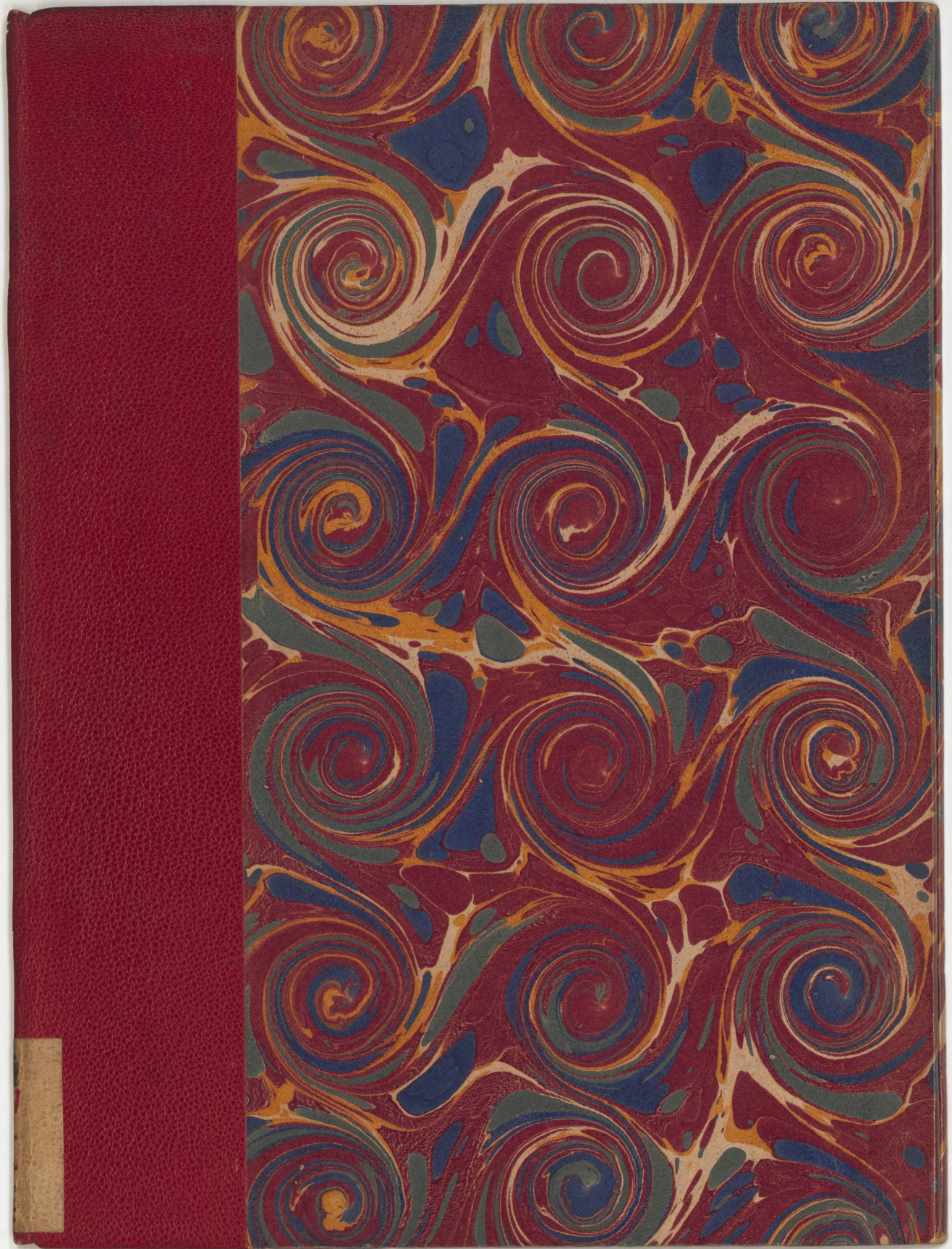
PARIS

ARRIET

PARIS

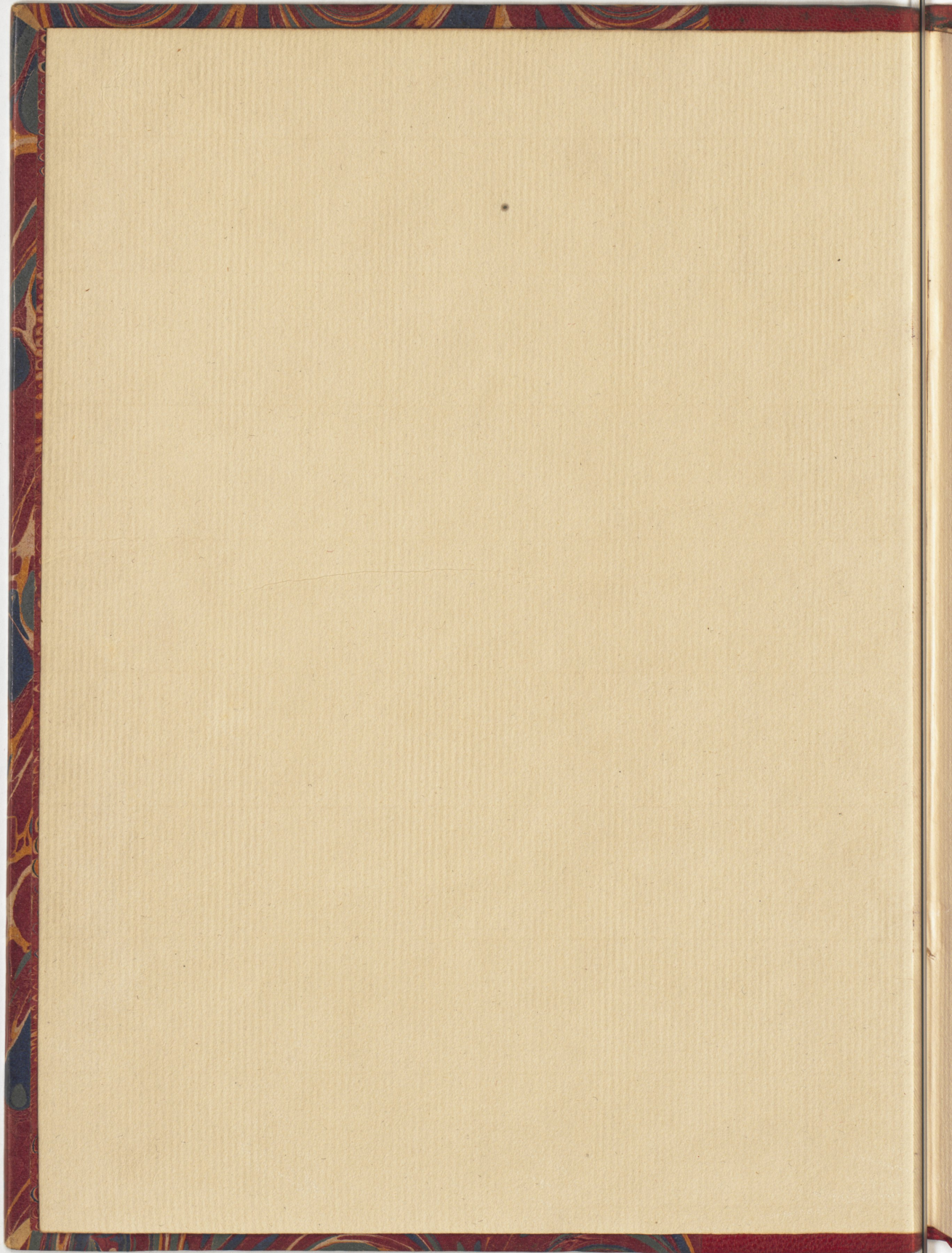
ARRIET

PARIS





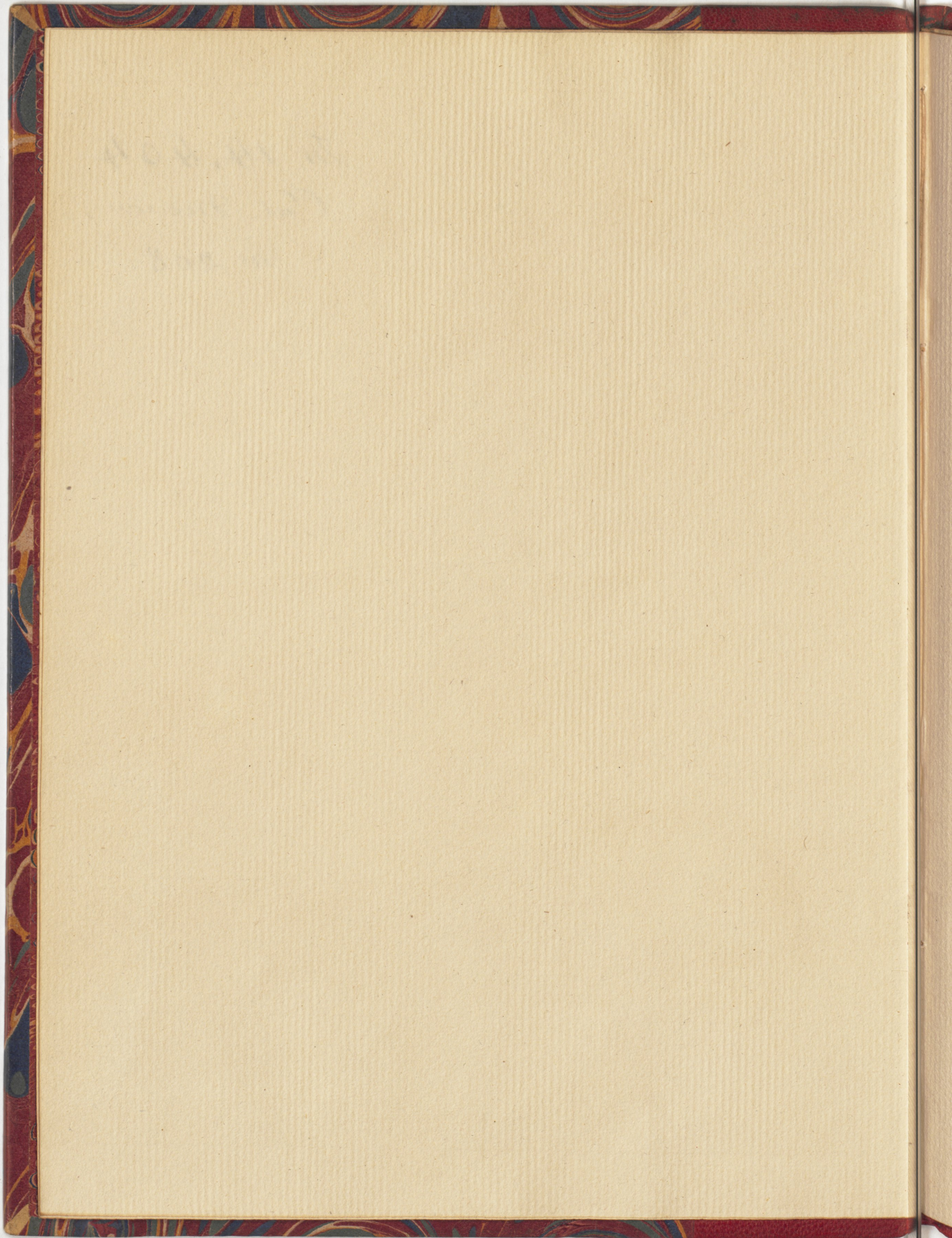




In. 14, 404

Cal. Moreau,

n^o 208.



A R R E S T ³⁸

DE LA COVR

DE PARLEMENT;

PORTANT DEFFENCES AVX

Fermiers des Aydes, leurs Commis,
& autres, de leuer à l'aduenir sur le
Bestail à pied fourché, autres Imposi-
tion que l'ancien Droiët, à peine de
concussion.

Du 2. jour d'Octobre 1648.



A PARIS,

De l'Imprimerie de I. GVILLEMOT, rue
des Marmouzets, deuant la petite Porte de
l'Eglise Sainte Magdeleine,

M. DC. XLVIII.

28

A R R E S T

DE LA COUR

DE PARLEMENT
PORTANT DEFENSES AUX
Fermiers des Aides, leurs Coarriers,
Et autres, de lever à l'adversité
Besail à pied fourché, autres au
tion que l'ancien Droit, à peine de
conuiffion.

De la Cour de Parlement




A P A R I S

De l'imprimerie de J. GUILLEMINOT
des Marmousets, devant la porte de
l'Eglise Sainte Madeleine.

M. DC. XLVII

Extrait des Registres de Parlement.

 E jour la Cour, toutes les Cham-
bres assemblées, apres auoir ouy
le rapport de deux Conseillers d'i-
celle, commis pour l'execution de
l'Arrest, du 20. Iuillet dernier,
concernant la Pancharte & Tarif
ordonné estre fait par iceluy: Et veu les Edicts,
Declarations, & Arrests donnez sur le sujet des
leuées, tant sur le Bestail à pied fourché, qu'au-
tres Danrées; ensemble la Requête présentée par
la Communauté des Marchands Bouchers de
cette Ville & Fauxbourgs: Conclusions du
Procureur general du Roy sur ladite Requête;
la matiere mise en deliberation. LADITE
C O V R, executant ledit Arrest du vingties-
me Iuillet, a fait & fait tres-expresses inhibi-
tions & deffences aux Fermiers des Aydes, leurs
Commis, & autres, de leuer à l'aduenir aux en-
trées de cette Ville & Fauxbourgs de Paris,
les Impositions de quarante sols sur chacun
Bœuf, de cinq sols sur chacun Veau & Mou-

2

ton, de vingt sols pour Vache, & douze sols pour Porc, mentionnez au Tarif, du vingt-sixiesme Janvier mil six cens quarante-vn, à peine de concussion: Enjoint aux Officiers du Roy, tenir la main à l'exécution du present Arrest: Ordonne qu'à la diligence du Procureur general il sera leu, publié & affiché par tous les Carrefours de cettedite Ville & Fauxbourgs, & par tout ailleurs que besoin sera, à ce que nul n'en pretende cause d'ignorance. Fait en Parlement le 2. Octobre 1648. Signé, G V Y E T.

LE Samedi 3. jour d'Octobre 1648. l'Arrest cy-dessus a esté leu & publié à son de Trompe & cry public, tant par toutes les Portes que Carrefours de cette Ville de Paris, par moy Jean Iossier, Juré Crieur ordinaire du Roy, en la Ville, Preuosté & Vicomté de Paris, assisté de Maistre Jean Baptiste Casault, Huisier en ladite Cour, fait avec trois Trompettes, Jean du Bos, & Jacques le Frain, Iurez Trompettes, & d'un autre Trompette, Commis de Didier Ordin, dit Champagne, aussi Juré Trompette du Roy, esdits lieux, & affiché où besoin a esté. Signé, I O S S I E R.

